

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle Donnallie au 231, boul. Gaudreau à 19 h, ce dixième jour du mois de juillet 2017, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Monsieur Marc Hébert  
Monsieur Denis Lapointe

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Monsieur Guy Beaupré est absent.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est absent

**RÉSOLUTION : 2017-07-293      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 10 juillet 2017. Il est 19 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-294      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-295      Assemblée publique de consultation;  
Demande de dérogation mineure DM-17-005,  
DM-17-006, DM-17-007, DM-17-008 et DM-  
17-009**

---

Le président de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant les demandes de dérogation mineure suivante :

- DM-17-005; 994, 2<sup>e</sup> Rang;
- DM-17-006; 1020, rue Drolet;
- DM-17-007; 297, avenue Côté;
- DM-17-008; 100, rue de l'Église;
- DM-17-009; 1050, rue Drolet.

Quatre (4) personnes sont présentes à l'assemblée. Aucune personne ne souhaite intervenir au sujet de ces dérogations.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, le président de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique débute vers 19 h 03 pour se terminer vers 19 h 12.

**RÉSOLUTION : 2017-07-296      Autorisation de dérogation mineure DM-17-005; 994, 2<sup>e</sup> Rang**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2017-0248 a été formulée à la Ville afin d'implanter un garage isolé en cour arrière de l'immeuble situé au 994, 2<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- Une superficie de 111,42 m<sup>2</sup> au lieu du 100 m<sup>2</sup> prescrit par la réglementation pour un garage isolé;
- Une superficie totale pour les bâtiments accessoires de 135,68 m<sup>2</sup> au lieu du maximum de 120 m<sup>2</sup> exigé par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le requérant s'engage à démolir deux bâtiments accessoires non conformes et implantés en partie dans la bande riveraine d'un cours d'eau et que cette intervention améliore ou diminue les non-conformités constatées sur son immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-005 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-005.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-297      Autorisation de dérogation mineure DM-17-006; 1020, rue Drolet**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme :

- La distance de la piscine avec l'emprise de la rue relevée à 5,60 m au lieu du 6 m exigé par la réglementation;
- La distance du patio avec l'emprise de la rue à 3,93 m au lieu du 4 m prescrit par la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-006 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-006.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-298      Autorisation de dérogation mineure DM-17-007; 297, avenue Côté**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2017-0249 a été formulée à la Ville afin d'autoriser la transformation partielle d'un abri d'auto existant en garage;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- Une marge de recul latérale droite de 0,94 m au lieu du 2 m exigé;
- Une somme des marges latérales à 2,98 m au lieu du 5 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-007 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-007.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-299      Autorisation de dérogation mineure DM-17-008; 100, rue de l'Église**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2017-0250 a été formulée à la Ville afin d'autoriser la construction d'un porche (auvent permanent) au bâtiment principal situé au 100, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- Une marge de recul avant de 0,66 m au lieu du 3 m exigé;
- Un empiètement dans la marge de recul avant de 5,34 m au lieu du 2 m prescrit par la réglementation pour une saillie;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-008 telle que déposée comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande en exigeant toutefois au requérant de reculer les poteaux soutenant le porche pour être à plus de 1,5 m de l'emprise pour des raisons de sécurité et de déneigement, et ce, tout en autorisant une marge de recul avant de 0,66 m au lieu du 3 m minimal exigé et un empiètement dans la marge de recul avant de 5,34 m au lieu du 2,0 m prescrit pour une saillie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-008 conditionnellement à ce que le requérant recule les poteaux soutenant le porche à plus de 1,5 m de l'emprise pour des raisons de sécurité et de déneigement comme le recommande le CCU.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-300      PIIA – Vieux Donnacona – Construction d'un porche au bâtiment principal situé au 100, rue de l'Église**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0250 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à effectuer la construction d'un porche en cour latérale du bâtiment principal pour protéger les résidents des intempéries;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Rc-5 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'autorisation de dérogation mineure DM-17-008 qui exige que les poteaux soutenant le porche soient à au moins 1,5 m de l'emprise pour des raisons de sécurité et de déneigement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2017-0250 conditionnellement à ce que le requérant recule à au moins 1,5 m les poteaux soutenant le porche.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-301      Autorisation de dérogation mineure DM-17-009; 1050, rue Drolet**

---

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2017-0251 a été formulée à la Ville afin d'aménager une seconde entrée charretière pour répondre aux besoins de l'habitation bifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- L'ajout d'une 2<sup>e</sup> entrée charretière au lieu d'une seule pour un terrain dont la ligne avant est inférieure à 30 m comme l'exige la réglementation;
- Une distance de 1,80 m entre deux allées d'accès sur un même terrain et une même rue au lieu du 10 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-009 comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-009.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-302      Acceptation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 12 et 26 juin 2017**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 12 et 26 mai 2017.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-303                      Autorisation du paiement des comptes du  
mois de juin 2017**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois de juin 2017 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette	359 239,00 \$
Service de la paie	265 013,59 \$
Dépenses incompressibles	39 125,83 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques	<u>790 152,24 \$</u>
Total:	<b><u>1 453 530,66 \$</u></b>

*Adoptée à l'unanimité*

**Rapport du maire et des membres du conseil sur les activités municipales du  
mois de juin 2017**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de juin 2017 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

**RÉSOLUTION : 2017-07-304                      Rémunération du personnel électoral;  
Élection générale du 5 novembre 2017**

---

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale municipale le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que le conseil municipal fixe la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT le tableau joint à la présente résolution qui détaille la rémunération du personnel électoral pour chacune des fonctions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu que le conseil municipal fixe la rémunération du personnel électoral pour l'élection générale du 5 novembre 2017 selon le tableau joint à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-305                      Adoption de la politique municipale des aînés  
2018-2021 de la Ville de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-06-260 du 13 juin 2011 par laquelle le conseil municipal adoptait la politique familiale et des aînés de la Ville de Donnacona ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de suivi de la politique familiale et des aînés afin d'actualiser cette politique et la préparation du document intitulé « bilan des réalisations et orientations 2018-2021 »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de ces orientations et les approuve;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Donnacona adopte la politique municipale des aînés 2018-2021 de la Ville de Donnacona.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-306      Adoption de la politique familiale et des aînés  
2018-2021 de la Ville de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-06-260 du 13 juin 2011 par laquelle le conseil municipal adoptait la politique familiale et des aînés de la Ville de Donnacona ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de suivi de la politique familiale et des aînés afin d'actualiser cette politique et la préparation du document intitulé « bilan des réalisations et orientations 2018-2021 »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de ces orientations et les approuve;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu que le conseil municipal de la Ville de Donnacona adopte la politique familiale et des aînés 2018-2021 de la Ville de Donnacona.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-307      Approbation des directives de changement et  
des modifications de contrats en vertu de la  
politique de gestion contractuelle**

---

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Ville adoptée en vertu de l'article 550073.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT la procédure de modification des contrats prévue à l'article 9 de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des rapports du comité formé en vertu de l'article 9.1 de la politique pour les projet ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que le conseil approuve les modifications ou directives de changement des contrats suivants :

<b>Contrat</b>	
Mandat de services professionnels d'architecture relatif aux travaux de réaménagement de l'hôtel de ville	
<b>Objet de la modification</b>	
Honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis	
<b>Coût impliqué :</b>	8 355,56 \$ (incluant les taxes)

<b>Contrat</b>	
Mise aux normes et réaménagement de l'hôtel de ville	
<b>Objet de la modification</b>	
Différentes modifications requises en raison des conditions de chantier (DDC-A-01, DDC-E-02, DDC-S-01, DDC-S-02)	
<b>Coût impliqué :</b>	29 328,58 \$ (incluant les taxes)

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-308      Aide financière au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb**

---

CONSIDÉRANT la tenue le 1<sup>er</sup> juillet dernier du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De verser une aide financière de 240 \$ au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb du 1<sup>er</sup> juillet dernier;

D'autoriser une dépense de 240 \$ au poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-309      Don au tournoi de golf du maire de la Ville de Saint-Raymond**

---

CONSIDÉRANT la correspondance du 22 juin 2017 de monsieur Daniel Dion, maire de la Ville de Saint-Raymond, à propos de la tenue le 25 août prochain, du Tournoi de golf du maire de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser un don;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser un don de 100 \$ dans le cadre du Tournoi de golf du maire de la Ville de Saint-Raymond du 25 août prochain;

D'autoriser une dépense de 100 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-07-310      Mandat à la MRC de Portneuf pour retenir les services d'une firme d'avocats dans le cadre d'un dossier de contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière devant le Tribunal administratif du Québec**

---

CONSIDÉRANT QU'une contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière a été déposée devant la section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour le numéro de matricule 1072-33-7726;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une firme d'avocats sont requis dans le cadre de ce dossier de contestation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement numéro 225 établissant un nouveau mode de tarification pour la tenue à jour, l'équilibrage et la confection des rôles d'évaluation sous la responsabilité de la MRC de Portneuf prévoit que le coût d'un tel mandat de services professionnels est à la charge des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite être représentée par la firme Morency société d'avocats dans le cadre de ce dossier de contestation;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal autorise la MRC de Portneuf à confier un mandat à Morency société d'avocats dans le cadre du dossier de contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière déposée devant la section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour le numéro de matricule 1072-33-7726;

QUE la Ville de Donnacona s'engage à assumer les coûts de ce mandat de services professionnels comme l'exige l'article 6 du règlement numéro 225 de la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf s'engage à tenir la Ville de Donnacona informé du cheminement de ce dossier de contestation et s'engage à obtenir l'autorisation de la Ville si d'autres mandats de services professionnels étaient requis dans le cadre du traitement de ce dossier.

*Adoptée à l'unanimité*

#### Période de questions

#### Affaires nouvelles

Aucune

#### Liste de la correspondance

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance suivante :  
Juin 2017

No	Correspondant	Sujet	Classement
1.	Michel Matte, député	Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier	208-140
2.	Revenu Québec	Accès au chantier pour vérification rénovation de l'hôtel de ville	114-220
3.	Martin Robitaille, notaire	Contrat de vente Ville à Jonathan Noël	403-161
4.	Martin Robitaille, notaire	Contrat de vente Ville à Guy Desrochers et Marie-Christine Pagé	403-161
5.	Pierre-Luc Gignac	Autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool Parc Donnacona (Pique-nique des restos)	208-163
6.	Richard Gauthier	Projet d'investissement terrains de l'usine	112-110
7.	Transports, mobilité durable et électrification des transports	Avis technique final (Amorce de glissement de terrain au parc des Berges)	503-112
8.	Ministère du Travail	Dépôt de lettre d'entente 2014-12	305-100
9.	RACJ	Avis concernant les demandes de permis d'alcool	114-220
10.	JeunEssor Portneuf	Gala des bénévoles de Portneuf	112-120
11.	Pierre Luc Gignac	Autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool Parc Donnacona (Tournoi de balle)	208-163



12.	Sylvain Germain, dg	Réponse à monsieur Richard Gauthier	112-110
13	Transporteurs en vrac de Portneuf	Réfection des infrastructures de 23 segments de rues	112-110
14	Jean-Claude Léveillé, maire	Réfection des infrastructures de rues (Transporteurs en vrac de Portneuf)	112-110
15	MAMOT	Protocole d'entente, aide financière Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	208-140
16	Citoyens rue Verreault	Pétition pour circulation routière rue Verreault	113-120
17	Chambre de commerce	Remerciement pour aide financière	112-120
18	Fondation Mira	Remerciement pour collecte sur la voie publique	112-120
19	RACJ	Permis de réunion	114-220
20	Bédard Guilbault	Rapport financier (Les jardins Lambert)	704-132
21	MAMOT	FEPTEU –Rapport d'étape sur le projet (Renouvellement de conduites d'eau)	208-140
22	Société d'habitation	Entente entre SHQ, la ville et OMH, programme supplément au loyer	704-132
23	Claudie Tremblay	Remerciement pour support projet L'Épicerie du comté	112-120
24	Transporteurs en Vrac	Adjudication du contrat de réfection des infrastructures de 23 segments de rues	112-110

### **RÉSOLUTION : 2017-07-311      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 48.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, greffier  
Secrétaire